

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2025

---

PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DES AGRICULTRICES ET DES AGRICULTEURS - (N° 2023)

Adopté

N° AS40

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Simion, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« identifié ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.